

## Domaine Santé

## Filière Soins infirmiers

## Interprofessionnalité 1 / Intégration 1

## Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.1608.F.17

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2022-2023

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup> **Crédits ECTS : 5**  
(2 : Interprofessionnalité & 3 :

Intégration)

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module optionnel  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Catégorie :  Module principal Core course  Module lié au module principal Related course  Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau :  Module de base  Module d'approfondissement  Module avancé

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Semestre d'automne  
 Module sur 2 semestres  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

Temps de cours : 22h Temps de travail personnel encadré : 32h Temps de travail personnel individuel : 71h

## Prérequis

- Avoir validé le/les modules semestre 1 et 2  Avoir suivi le/les modules  Pas de prérequis  
 Autres : avoir validé XX crédits ECTS sur les modules théoriques et XX crédits ECTS sur les modules de formation pratique

## Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Interprofessionnalité :

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

- Rôle d'expert  Rôle de promoteur de la santé  
 Rôle de communicateur  Rôle d'apprenant et de formateur  
 Rôle de collaborateur  Rôle de professionnel  
 Rôle de manager

## Compétences principales visées

(Référence : Ledergerber, C., Mondoux, J. & Sottas, B. (2009). *Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES : Rapport final (Annexe 1)*. Berne : Conférence des recteurs de Hautes Ecoles Spécialisées de Suisse.)

- a(1) : Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
- a(2) : Mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.
- c(1) : Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites
- c(3) : Développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et mener une réflexion permanente sur leur pratique et qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie.
- d(1) : Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- d(3) : Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente, être compris par les autres et connaître des instruments eHealth pour la gestion des patients et des soins.

## Objectifs généraux du module

Ce module permet aux étudiant-e-s-de :

- Explorer l'interprofessionnalité pour améliorer la qualité et la sécurité des soins
- Découvrir la pratique collaborative par l'éducation interprofessionnelle

Haute école de santé  
Genève

- Expliquer les liens entre l'interprofessionnalité et les facteurs humains, la qualité et la sécurité des soins
- Prendre conscience des rôles, des responsabilités et des représentations en interprofessionnalité
- Acquérir une base de connaissance commune pour répondre aux défis du système de santé.

#### Intégration :

**Rôles majeurs exercés** (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle d'expert         | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de manager               | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle d'apprenant et de formateur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de communicateur | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de promoteur de la santé | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de professionnel            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de collaborateur |   |  |

#### **Compétences principales visées**

(Référence : Haute Ecole spécialisée de Suisse Occidentale. (2012). *Plan d'études cadre Bachelor 2012 Filière de formation en soins infirmiers*. Delémont : HES-SO)

- A1 : Assurer la responsabilité des soins infirmiers préventifs, thérapeutiques, de réadaptation et palliatifs en évaluant les besoins des individus et des groupes à tous les âges de la vie et en effectuant ou déléguant les soins appropriés.
- B1 : Etablir des relations professionnelles de confiance avec les patients et leurs proches et adapter la communication à la situation tout en favorisant une prise de décision partagée.
- C1 : S'engager dans une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle, à défendre des soins individualisés optimaux.
- D1 : Mettre en œuvre les projets de soins de manière efficace dans le cadre des conditions générales institutionnelles et égales.
- E1 : S'engager en faveur de la santé et de la qualité de vie et soutenir les intérêts des patient-e-s et de leurs proches.
- F3 : Améliorer et développer les soins par sa pratique réflexive.
- G3 : Contribuer à la qualité de vie des personnes et de la société.

#### **Objectifs généraux du module**

Ce module permet aux étudiant-e-s de :

- Argumenter les caractéristiques de l'HTA spécifiques à la personne âgée.
- Démontrer une analyse clinique en lien avec une situation de personne âgée présentant une HTA selon le paradigme de l'intégration.
- Proposer des interventions de soins infirmiers liées aux 7 rôles professionnels.

## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

### Interprofessionnalité :

#### **Contenus**

- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif ;
- Enjeux d'une équipe interprofessionnelle ;
- Les incidents et erreurs dans les soins de santé ;
- Le rôle du patient dans l'équipe interprofessionnelle ;
- Les outils d'amélioration du travail d'équipe (modèle TeamSTEPPS®) ;
- Les enjeux interprofessionnels dans les problématiques du système de santé ;
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé ;
- Evolution des contextes et modèles de soins ;
- Eléments de politique et d'économie de la santé ;
- Organisation du travail dans les métiers de la santé ;
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques ;
- E-health et outils informatiques au service de la santé.

#### **Formes d'enseignement et d'apprentissage**

- Cours magistraux ;
- Ateliers thématiques ;
- Interview interprofessionnel ;
- Travail en groupes inter-filières avec tutorat ;
- Lectures préparatoires ;
- E-learning.

#### **Exigences de fréquentation**

Présence obligatoire :

- A la semaine interprofessionnelle (2<sup>ème</sup> semaine de l'année civile)
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteurs/trices (rendez-vous fixé par la tutrice/le tuteur avec chaque groupe)
- Participation active aux e-learning et au travail de groupe

Haute école de santé  
Genève

Toute absence pour motif valable au sens de l'art. 29 du règlement d'études HEdS du 29 juin 2021 doit être annoncée. Les absences sans motif valable entraînent la non-validation du module.

Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module.

### Intégration :

#### Contenus

- Eléments anatomiques et physiologiques du système cardiovasculaire et de l'HTA chez la personne âgée
- Observance thérapeutique spécifique d'une personne âgée présentant une HTA
- Prévention adaptée à la personne âgée souffrant de polypathologies et notamment d'HTA
- Application du modèle/ théorie de soin (selon Roy ou King) à la situation emblématique

#### Formes d'enseignement et d'apprentissage

Lectures d'articles sur Moodle HES-SO ou autre recherche, recherche documentaire. Les enseignements peuvent être délivrés en présentiel et/ou en distanciel.

#### Exigences de fréquentation

Toute absence aux 3 séminaires doit être annoncée et justifiée auprès du responsable de module. La présence au cours est obligatoire (atelier, laboratoires, séminaires, travaux de groupes présentiels). Une absence à plus de 1 séminaire peut entraîner la non-obtention des crédits. Les situations exceptionnelles sont réservées. Le responsable local de filière statue.

## 5. Modalités d'évaluation et de validation

### Interprofessionnalité :

L'évaluation du module repose sur :

- A. Le compte-rendu d'un entretien semi-dirigé portant sur la pratique interprofessionnelle rendu au plus tard le 9 Janvier 2023.
- B. Un travail écrit d'analyse des entretiens semi-dirigés produit en groupe interprofessionnel rendu au plus tard le vendredi 13 Janvier 2023 (coefficient 1)
- C. Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle le vendredi 13 janvier 2023 (coefficient 1)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points B et C ci-dessus. La modalité A doit être acquise. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

### Intégration :

L'évaluation repose sur :

- A. Un travail écrit en groupe. Ce travail est à rendre en semaine 48 sur Moodle HES-SO.  
La validation de la partie Intégration repose sur l'obtention d'une note suffisante au travail. Un travail non restitué dans les délais entraîne la note de 1.

### Module :

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points B et C ci-dessus. La modalité A doit être acquise. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

Les situations exceptionnelles sont réservées.

Pour intégrer le semestre 3, l'intégralité des modules du semestre 1 doit être validée.

## 6. Modalités de remédiation et de répétition

### Interprofessionnalité :

#### Remédiation

Remédiation possible en cas de note ECTS FX (soit entre 3,45 et 3,94) au module  Pas de remédiation

En cas de Fx obtenu au point C, le groupe d'étudiants doit réaliser un travail écrit complémentaire. Ce travail est à restituer en semaine 4.

L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe ne valide pas le travail décrit sous B au point 5. Un travail écrit complémentaire sera exigé et devra être restitué en semaine 4.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois dès que possible.

### Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

### Intégration :

#### Remédiation

Remédiation possible en cas de note ECTS FX (soit entre 3,45 et 3,94) au module  Pas de remédiation  
La remédiation se fera sous la forme d'un travail complémentaire en groupe et permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois dès que possible.

#### Répétition

Lors de la session prévue à cet effet, l'examen de répétition pour intégration 1 se présente sous la forme d'un travail écrit, à rendre sur Moodle HES-SO, en semaine 22.

Pour se préparer à l'examen de répétition, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la Haute école de santé de Genève (*juin 2021*), sur demande dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de la filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété.

**En cas d'échec de plus d'un module par année**, se référer au Règlement d'études de la Haute école de santé de Genève concernant les filières Bachelor du domaine santé de la HES-SO en vigueur.

## 7. Bibliographie principale

### Interprofessionnalité :

- Bréhaux, K. (2016). Libre-arbitre et consentement du patient lors des soins. *Soins*, 61(808), 21-24. <https://doi.org/10.1016/j.soin.2016.07.001>
- Clark, P. G., Cott, C., & Drinka, T. J. K. (2007). Theory and practice in interprofessional ethics: A framework for understanding ethical issues in health care teams. *Journal of Interprofessional Care*, 21(6), 591-603. <https://doi.org/10.1080/13561820701653227>
- Flin, R., Winter, J., Sarac, C., & Raduma, M. (2009). Human factors in patient safety: review of topics and tools. *World Health*, 2.
- Framework for Action on Interprofessional Education & Collaborative Practice, World Health Organization (WHO), 2010 (p.7-41) ([https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/70185/WHO\\_HRH\\_HP\\_N\\_10.3\\_eng.pdf](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/70185/WHO_HRH_HP_N_10.3_eng.pdf))
- Irvine, R., Kerridge, I., McPhee, J., & Freeman, S. (2002). Interprofessionalism and ethics: consensus or clash of cultures? *Journal of Interprofessional Care*, 16(3), 199-210. <https://doi.org/10.1080/13561820220146649>
- Pautier, S. (2017). Le secret professionnel soignant : un enjeu de démocratie sanitaire entre immanence et aliénation. *Recherche en soins infirmiers*, (130), 53-67.
- Pomey MP., et al., (2015) Le Montréal Model : Enjeux du partenariat relationnel entre patients et professionnels de la santé. *Santé publique* 27(1), 41-50
- Staines, A., Christian B. & Farin A., TeamSTEPPS (2016) Des outils de travail en équipe pour la sécurité des patients. *Risque & qualité*. 13(3), 159-164

Haute école de santé  
Genève

Widmer D., et al., (2016) Multimorbidité et interprofessionnalité en médecine de famille. *Revue Médicale suisse*. 12, 937-41

La bibliographie complète se trouve sur la plate-forme Moodle HES-SO.

#### Intégration:

Alligood, M. R. & Tomey, A. M. (2010). *Nursing theory and their work. (7th ed.)*. Maryland Heights : Elsevier Mosby.

Belmin, J. (2009). *Gériatrie. 2<sup>ème</sup> édition. Ch. 26 : Hypertension artérielle du sujet âgé*. Paris : Masson.

Collège National des *Vieillessement : Module 5. (2<sup>e</sup> éd.)*. Paris : Masson.

De Decker, L. ; Gouraud, A. & Berrut, G. (2011). Compliance et persistance thérapeutiques chez la personne âgée. *Ger Psychol Neuropsychiatr Vieil*, 9(1), 29-38.

Haute Autorité de Santé (HAS). *Prise en charge des patients adultes atteints d'hypertension artérielle essentielle, Recommandations professionnelles, Actualisation 2005*. [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).

Lepoutre, B., Vallée, J.-P. & Gelly, J. (2011). Prévention chez la personne âgée : que disent les « recommandations » en cours ? *Médecine* ; 7(2), 73-78. doi :10.1684/med.2011.0657.

Trivalle, C. (2009). *Eléments de prévention du vieillissement : gérontologie préventive. (2<sup>e</sup> éd.)*. Paris : Masson.

## 8. Responsable du module et enseignants

#### Interprofessionnalité :

Responsable du module : Garcia Jessica

#### Intégration 1 :

Responsable du module : Rochon Florence

Enseignant-e-s : Enseignant-e-s et assistant-e-s de la HEdS et vacataires.

Descriptif validé le 1<sup>er</sup> septembre 2022 par

Walter Zecca  
Responsable de la filière Soins Infirmiers